



## **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

de la séance du 14 septembre 2009, 20 h., Maison de Commune

**Présidence : M. Jean-Marc Schlaeppi.**

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**

- vu le préavis municipal no. 5/2009 *relatif à une demande de crédit de CHF 1'936'800.00 pour la construction d'un passage inférieur piétons à l'ouest de la halte CFF d'Etoy,*
- ouï le rapport de la commission nommée pour étudier cet objet et celui de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

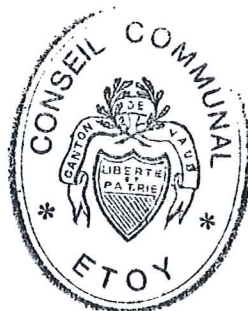
### **DÉCIDE :**

1. d'accorder le crédit de construction de CHF 1'736'800.00 pour la réalisation d'un passage inférieur à l'ouest de la halte CFF d'Etoy.
2. d'accepter que ce montant soit prélevé sur les disponibilités de la trésorerie communale des exercices 2009 et 2010.
3. d'accepter l'amortissement de cette dépense par prélèvement dans la réserve pour travaux futurs.
4. que la Municipalité fasse les démarches nécessaires pour récupérer les contributions et participations des partenaires de cette réalisation.


*Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal  
du 14 septembre 2009*

Le Président

  
Jean-Marc Schlaeppi



La Secrétaire

  
Anne Rohrbach